



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°979) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AUDITORIUM JEAN-
PIERRE-MIQUEL ET BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « LES ACCENTS – DIRECTION
MUSICALE THIBAUT NOALLY » A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-269
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally» représentée son président, Monsieur Frédéric PAILLET, dont le siège est situé 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 24, 25 et 26 juillet, 17 et 18 août de 9h00 à 18h00, 19 août 2024 de 9h00 à 15h30 et dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 21 août de 15h00 à 20h00 et 23 août 2024 de 9h00 à 15h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 1 101,38 € T.T.C (mille-cent-un euros et trente-huit centimes) auxquels il faut ajouter 44,06 € T.T.C. (quarante-quatre euros et six centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 24, 25 et 26 juillet, 17 et le 18 août de 9h00 à 18h00, 19 août 2024 de 9h00 à 15h30 et dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 21 août de 15h00 à 20h00 et 23 août 2024 de 9h00 à 15h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240813-lmc1H12222H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024
Date de Publication : 13/08/2024